

GROUPE DE TRAVAIL TOURISME

Lundi 13 juin 2022




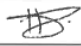
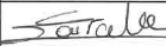
Compte-rendu

Objectifs de la réunion

- valider et compléter les données que le bureau d'études ANTEA a pu rassembler concernant les équipements touristiques actuels par catégorie, leur localisation, leur fréquentation
- prendre connaissance des politiques de développement touristique sur le secteur du Couesnon
- puis, collecter les données concernant le développement touristique à horizon 2030 et 2050.
 - nombre d'hébergement supplémentaire par commune (si possible lieu-dit) par catégorie de logement : chambre d'hôtel, chambre d'hôtes, gîte, résidence secondaire (?), campings en précisant la capacité d'hébergement, la présence d'équipement particulier consommateur d'eau (SPA, piscine, golf, autres)
 - le nombre de nuitées projeté par mois ou par saison en précisant la période, pour ces différentes catégories d'hébergement
- chiffrer le cas échéant les moyens mis en place pour répondre aux objectifs du schéma régional touristique de développement d'un tourisme plus écologique concernant la réduction des usages en eau et ceux prévus dans les futurs équipements touristiques.

Personnes présentes :

Etude Acquisition de connaissances sur la Gestion quantitative de l'Eau - BV Couesnon
Groupe de travail tourisme le 13 Juin 2022

Nom	Prénom	Qualité	Structure	Inscription	Signature
DUCHAINE	Anne	Chargée de développement touristique	Liffré Cormier Communauté	X	
EON	Marine	Chargée de mission Tourisme et Sports	Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné		
DETOC	Erwan	Directeur	OT Couesnon Marche de Bretagne	X	
BAUDRY	Elodie	Chargée de mission tourisme	Communauté de communes de Couesnon Marche de Bretagne	X	
LEMOINE	Elodie	Chargée de mission	Office de tourisme Destination Fougères	X	
DELAMARCHE	Bruno	Directeur	Destination Fougères Office de Tourisme	excusé	
HARDEL	Amandine	Responsable développement économique	Fougères Agglomération	X	
BATAIS	Nolwenn	Chargée de mission service tourisme	Vitré Communauté		
REVAULT	Magali	Directrice	OT de Vitré		
BIERJON	Hervé	Directeur	Office de Tourisme Mont-Saint-Michel- Normandie		
DAVID	Michelle	Directrice du pôle Développement du Territoire	Communauté de communes Bretagne Romantique		
COURCELLE	Hélène	Responsable développement touristique?	Communauté de communes du Pays de Dol - Baie du Mont-Saint-Michel	X	
LUNEAU	Patrick	Chargé d'interventions spécialisé, service Espaces ruraux	AELB	excusé	
SERBIELLE	Valentin	Chargé d'intervention, service Collectivités et Industries	AELB		
KEROMNES	Enora	Chargée des politiques territoriales de l'eau	Région Bretagne	excusée	

Nom	Prénom	Qualité	Structure	Inscription	Signature
BARDON	Elodie	Chargée de mission transfert scientifique	CRESEB	excusée	
LAUNAY	Josette	Chargée de mission	CRESEB	excusée	
DECONCHY	Antoine	Directeur	SMG35		
AİNAOUI	Mélina	Chargée de mission Economie d'eau	SMG35		
MISERIAUX	Jessica	Directrice	SEPF	excusée	
LAVILLE	Cathy	Directrice	Syndicat des eaux du Coglais		
MORGAND	Aurélié	Responsable du service de l'eau et de l'assainissement	Ville de Fougères et Lécousse	excusée	

Participaient également :

- LE ROY Sylvie, Syndicat du bassin versant du Couesnon
- DUPONCHEEL François-Xavier, Syndicat du bassin versant du Couesnon
- DAVID Julien, bureau d'études ANTEA

Rédaction : Sylvie LE ROY, Julien DAVID (ANTEA)

1. Rappel des objectifs de l'étude

L'objectif de l'étude est d'acquérir une connaissance complète des usages de l'eau et du fonctionnement hydrologique aujourd'hui et à horizon 2030 et 2050 en intégrant les facteurs liés au changement climatique sur le bassin versant du Couesnon.

L'amélioration de la connaissance portera plus précisément sur les points suivants :

- Dresser un état des lieux de l'état quantitatif des ressources en eau superficielles et souterraines et caractériser leur évolution, sur les bassins versants faisant l'objet de pression importante de prélèvement (zones prioritaires) ;
- Connaître les volumes associés aux usages (bilans des prélèvements et restitutions) et connaître la gestion de la ressource en eau (transferts, modalités de gestion...);
- Affiner la connaissance des usages inter et intra-annuels par catégorie d'usagers, les économies d'eau réalisées et les économies supplémentaires possibles ;
- Prendre en compte le changement climatique en s'appuyant sur le travail mené à l'échelle régionale sous l'égide du CRESEB (stage de master2 avec l'Université de Rennes 2 et Météo-France).

2. Compte rendu des échanges et conclusions

Les documents projetés lors de la réunion (ANTEA) sont disponibles avec la version numérique du présent compte rendu sur le site internet du syndicat du bassin versant du Couesnon : <https://bassin-couesnon.fr/>

Sources de données mobilisables

Julien DAVID (JD) : données INSEE mobilisables. Existence d'un observatoire du tourisme en Bretagne (<https://acteurs.tourismebretagne.bzh/>) disposant de données 2020 plus précises (meublé) mais données non exportables.

Élodie LEMOINE (EL) : extraction possible sur demande mais payante (environ 1 000 euros). Le syndicat du bassin du Couesnon pourrait faire une demande à titre gracieux d'autant plus que ces données sont en partie issues de celles des offices du Tourisme. Les données INSEE sont sûrement incluses dans les données de l'observatoire. A titre de comparaison, Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne regroupent environ 250 établissements d'hébergement touristique. Transmission des données de Jessica VISCART, interlocutrice vers qui faire la demande.

Hélène COURCELLE (HC) : l'Agence Départemental du Tourisme (ADT35) dispose également de données sur les hébergements mais la partie Manche ne sera pas traitée.

Conclusions :

La donnée du Comité régional du Tourisme est à privilégier car plus complète. Privilégiez la données 2019.

EL transmet les coordonnées de Jessica VISCART, contact au comité régional du tourisme

SLR contact le comité régional du Tourisme afin de voir si la mise à disposition des données peut être réalisée à titre gracieux pour le syndicat.

Ratio théorique par grand type d'hébergement

JD : proposition d'un nombre de personnes théoriques par type d'hébergement sur la base des préconisations INSEE et des conclusions de l'étude REFLETS 2016.

Erwan DETOC (ED) : la catégorie « meublés » est manquante et représente une offre non négligeable sur le territoire. On constate une évolution des chambres d'hôtes vers une offre familiale (chambre pouvant accueillir parents et enfants soit 3-4 personnes).

EL : sur le site de l'observatoire régional, la donnée « nombre de lits max » correspond directement au nombre de personnes.

JD : A noter qu'il existe un double compte entre les résidences secondaires et les « meublés » de la catégorie AirBNB-Homeway....

ED et Élodie BAUDRY (EB) : il existe un biais sur les chambres d'hôtes et les meublés qui, s'il y a obligation de déclaration en mairie pour calcul de la taxe de séjour, sont encore mal connues.

EL : sur Fougères, la donnée est relativement fiable mais globalement, les déclarations ne représentent qu'une partie de l'offre.

HC : les données du Comité Régional du Tourisme ont l'avantage d'être homogène sur tout le bassin versant *a contrario* de « données locales » où les comptages ne sont pas réalisés selon les mêmes méthodologies.

Conclusions :

Si les données mises à disposition par le Comité Régional du Tourisme peuvent être récupérées, le nombre de lits maximal sera utilisé sinon, les ratios INSEE (présentés dans le diaporama de la réunion) seront utilisés.

Taux d'occupation et période de fréquentation sur une année

EL : l'Agence de développement du Tourisme d'Ille et Vilaine a réalisé des portraits de territoire par ECPI et notamment sur le nombre de nuitées ce qui pourrait fournir un bon indicateur des taux d'occupations par période.

ED : il convient de prendre un peu de recul sur les chiffres. L'exemple de l'origine des touristes du territoire (via les données Flux Vision de bornage des téléphones portables) est pris : il s'agit d'après les documents essentiellement de Polonais et Roumain. Or cette réalité reflète plutôt l'origine des chauffeurs routiers qui s'arrêtent sur les aires de l'A84.

EL : l'actualisation de l'étude reflets avec les données 2022 (auparavant 2016 et disponibles en 2023) devraient pouvoir donner les taux d'occupations et périodes d'affluence.

Amandine HARDEL (AH) : la taxe de séjour pourrait être utilisée afin de traduire ces taux d'occupation.

JD : est-il possible à partir du montant fourni de retrouver le nombre de nuitées (valeur fixe à la nuit) ?

AH : difficile de manière précise. La taxe de séjour est un pourcentage du montant des nuitées (3,3%). Pour certains établissements, il s'agit d'un forfait. De plus, les enfants ne sont pas comptabilisés pour

celle-ci sauf dans certains cas (exemple location Air BNB). Les hôtels concentrent une part importante de la taxe de séjour et ils déclarent beaucoup plus au 3^{ème} trimestre.

ED : il ne faut pas négliger le tourisme d'affaire « de travaux » (en opposition à celui lié aux VRP) qui mobilise une part importante toute l'année des gîtes et meublés.

EB : le mode de transmission de la taxe diffère également entre les types d'hébergements et d'un EPCI à un autre. Par exemple, les individuels fournissent la taxe au trimestre (Fougères) ou quadrimestre (Couesnon Marche de Bretagne) et les opérateurs (hôtels...) au semestre. De plus, la plupart du temps aucun détail n'est fourni (pas de ventilation mensuelle).

JD : tendance départementale montre une très forte activité touristique sur la période juillet – août.

HC et EL : c'est le cas également sur le territoire, les hébergements sont pleins à 90% sur cette période.

ED : on note ces dernières années, de très bons mois sur l'arrière-saison notamment octobre. Les périodes de fréquentation sont plutôt les vacances d'avril, les ponts du mois de mai et la période 14 juillet 15 août.

JD : si la ventilation mensuelle est délicate, est-il possible de scinder l'année en 3 périodes comme dans l'étude reflets et d'émettre une hypothèse d'occupation pour chacune d'elle :

- Basses saisons : novembre à mars
- Bords de saison : avril - juin et septembre – octobre
- Haute saison : juillet - août

Tous : oui cela correspond.

EL : sur Fougères, des données de réservations existent via la centrale de réservation mais elles sont incomplètes, les hébergements étant également sur d'autres plateformes (exemple Gîte de France). Il y a environ 3200 lits sur les EPCI Fougères agglomération et Couesnon Marche de Bretagne.

HC : pour le Pays de Dol Baie du Mont Saint Michel la totalité des lits est de 16 496.

EL : des données d'occupation doivent exister dans les portraits de territoire par EPCI et notamment pour les catégories : hôtels, campings et autres.

Conclusions :

L'année est découpée en 3 grandes périodes : Basses saisons (novembre à mars), Bords de saison (avril - juin et septembre – octobre) et Haute saison (juillet – août)

Le taux d'occupation de ces périodes seront annexées sur les chiffres présents dans les portraits de territoire, avec, si disponible, une distinction entre hôtels, campings et autres. D'après le portrait de territoire de Fougères agglomération, les taux d'occupation seraient les suivants :

	Basse saison	Bords de saison	Haute saison
Hôtels*	55%	56%	52%
Campings**	xx%	21%	38%
Autres	51%	52%	73%

*Absence de données sur les mois de janvier à mars

**Absence de données sur les mois de janvier à avril et octobre à décembre

Perspective développement touristique à horizon 2030-2050

EL : Disposer d'une vision prospective à échelle 2030 et 2050 est assez compliquée. Il n'y a qu'à regarder le contexte de ces dernières années. Les élus veulent rester sur le déploiement d'un tourisme respectueux du territoire et de son environnement. A noter qu'un hôtel s'agrandit à Beaucé (IBIS : +120 lits)

ED : la partie meublée pour le tourisme a explosé en 2021.

HC et EL : la volonté est à un développement sobre comme le revendique la région et c'est ce qui se passe naturellement sur le bassin versant.

Tous : en moyenne, les touristes restent une nuitée et demie. L'objectif est d'augmenter à terme cette durée.

ED : Depuis le covid, les gens redécouvrent les territoires intérieurs.

HC : La Bretagne est divisée en 10 destinations ensuite les Offices du Tourisme vont suivre ces orientations. Le développement du tourisme intérieur et du slow tourisme est un axe de développement. Sur le Pays de Dol, on est à environ 286 000 nuitées avec une durée moyenne de 4 jours sur la destination. L'origine des touristes est de 70% français et 30% étrangers. Il s'agit de tourisme d'agrément. Il n'y a pas de saturation de l'offre d'hébergement sur le secteur Couesnon de la CDC Dol à l'inverse du secteur Cancale Saint Malo. A noter que sur Cherrueix il n'est plus possible de s'héberger à l'année. Certains maires veulent rendre obligatoire pour les nouvelles constructions, l'obligation d'y passer un certain % de l'année.

EL : En 20 ans sur le territoire de Fougères agglomération, le nombre de lits est passé de 2500 à 3200.

JD : cela représente 1% d'augmentation par an. Poursuit-on cette tendance qui semble en accord avec un développement sobre ?

Tous : confirmation

EL : Projet Bois Guy à Parigné avec le golf : 5 ans de procédure administrative pour faire aboutir le projet.

EL : Grosse attractivité bretonne en été mais attention pas forcément plus d'équipements. Les tendances sur les équipements sont difficiles à définir mais aujourd'hui il n'y a pas énormément de piscines jacuzzi... (sur le périmètre de Fougères il y en a une 15^{aine} de piscines). Cela ne devrait pas exploser.

ED : l'avant saison va démarrer plus vite les prochaines années. Une augmentation est à prévoir sur la période « bord de saison ». L'année 2019 est une année référence pour le tourisme local.

EL : En termes d'hébergement, la tendance est à du « plus respectueux pour l'environnement » avec des aides à la rénovation énergétique des bâtiments et aux économies d'eau. Envoi des chiffres pour le Pays de Fougères. Les autres EPCI pourront peut-être fournir l'équivalent.

Conclusions :

Une progression du nombre de logements de 1% de la capacité actuelle par an est envisagée jusqu'en 2050.

La ventilation du nombre de nuitées totale reste globalement stable à horizon 2030 et 2050 et en conséquence le taux d'occupation des offres d'hébergements. Un scénario avec une augmentation du

nombre de nuitées en Haute saison (juillet – août) peut être envisagé à la vue du changement climatique : scénario « la Bretagne un refuge de fraîcheur en été ».
Le nombre de nuitées moyennes évolue légèrement passant de 1,5 à 2 nuitées.